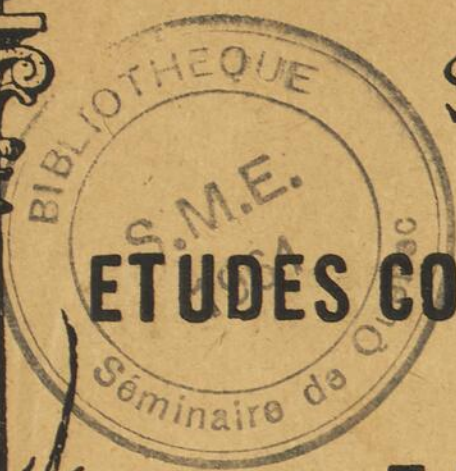


284 Hist. du Can. N° 16



SOCIÉTÉ

DES

ETUDES COLONIALES ET MARITIMES

LE CANADA

CONFÉRENCE

Par M. HECTOR FABRE
COMMISSAIRE-GÉNÉRAL DU CANADA A PARIS

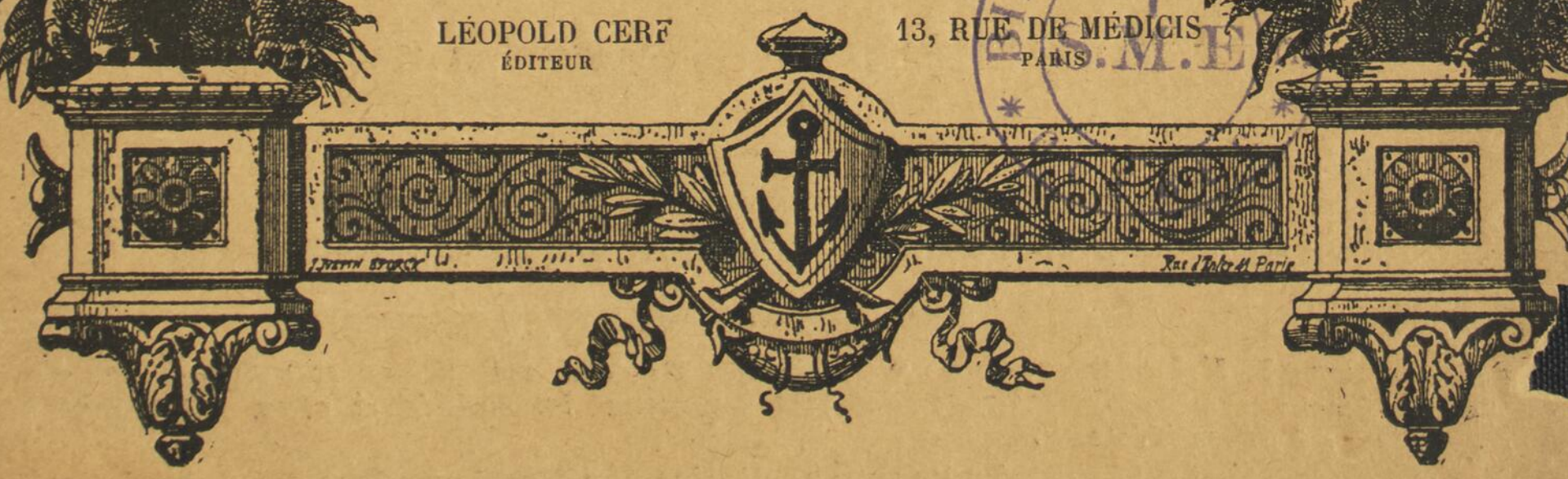
Séance du 24 mars 1884, sous la présidence de
M. le vice-amiral THOMASSET

Siège de la Société : 18, rue Daunou,
ancienne rue Neuve-Saint-Augustin, 58

PARIS

LÉOPOLD CERF
ÉDITEUR

13, RUE DE MÉDICIS
PARIS



COMITÉ DE PATRONAGE

MM. DUCLERC, sénateur;
FAURE, député, sous-secrétaire d'État à la marine et aux colonies;
FRÉBAULT, général de division, sénateur;
FREYCINET (DE), sénateur;
LESSEPS (FERDINAND DE), Membre de l'Institut.
MAHY (DE), Député;
QUATREFAGES (DE), Professeur au Muséum d'histoire naturelle

BUREAU ÉLU EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR 1884

Président.

MM. THOMASSET, Vice-Amiral.

Président Honoraire.

GUEYDON (Comte de), Vice-Amiral.

Vice-Présidents.

CAMBOURG (Baron de);
LAREINTY (Baron de), sénateur;
LÉPINAY (Godin de), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
LE MYRE DE VILERS, ancien Gouverneur de la Cochinchine.

Vice-Présidents Honoraires.

JOUBERT, inspecteur en chef de la marine;
HARMAND, commissaire général de la République au Tonkin.

Assesseurs.

ARNOULD, lieutenant-colonel de la Garde Républicaine.
FAYMOREAU (de), propriétaire;
GARREAU, commissaire de la marine en retraite;
RIVOYRE (Denis de), explorateur.

Secrétaire Général.

BOUINAIS, capitaine d'infanterie de marine Officier d'ordonnance du Ministre de la Marine

Secrétaires-Adjoints.

DELONCLE (J.-L.), avocat, attaché au Ministère de la marine.
PELLEGRIN (Paul), rédacteur au XIX^e Siècle.

Trésorier.

LE DENTU (G.), commissaire de la marine en retraite;

Bibliothécaire.

GUNZBURG (baron Gabriel de).

Conseillers.

ARMANGE, Directeur de la Compagnie Maritime de Madagascar.
BASSANO (Marquis de), propriétaire;
BIZEMONT (Vicomte de), capitaine de frégate;
BLANCSUBIS, député;
BLOCH (Henri), publiciste;
BOUQUET DE LA GRYE, ingénieur hydrographe de la marine;
BOUCHET, député;

MM. CASTONNET-DESFOSSÉS, avocat à la Cour d'Appel.

DELONCLE (Eugène), ancien préfet;
DAUZATS, ingénieur, chef du service de la Compagnie de Suez;

DESCUBÉS, sous-chef de bureau au ministère des travaux publics.

DESCHANEL, rédacteur au Journal des Débats

FLEURIOT DE LANGLE, contre-amiral;

FONTANES (Marius), secrétaire général de la Compagnie de Suez;

FONTRRÛNE (SICRE de), délégué de la Chambre d'Agriculture de la Réunion;

GERVILLE-RÉACHE, député;

GASCONI, député;

GRODET, Sous-Directeur au Ministère de la Marine et des Colonies.

GUILLOT (L.), député;

HAINCQUE DE SAINT-SENOCH, conseiller à la Cour des comptes;

HAREL, avocat à la Cour d'appel;

HENRIQUE (Louis), rédacteur en chef de l'Annuaire des Colonies;

HERVÉ, rédacteur en chef du Soleil,

HIGGINSON, propriétaire.

JOUBERT (Joseph).

LA BALLE, propriétaire;

MILHET-FONTARABIE, sénateur;

PERRIOLLAT, avocat;

RAUTLIN DE LA ROY (de), avocat à la Cour d'Appel;

RIALLE (Girard de), directeur au Ministère des Affaires étrangères;

RICHAUD, ancien directeur-adjoint des colonies;

WIERZÉYSKI.

Conseillers Honoraires.

BOSSIÈRE, armateur;

CHATELAIN, inspecteur de la marine,

DECAUVILLE, industriel à Petit-Bourg;

DORMOY (A.), ancien officier de marine;

DESBUISSONS, géographe au Ministère des Affaires étrangères;

DUPUIS, explorateur du Tonkin;

EIFFEL, ingénieur-constructeur;

HERVÉ DE KERHOANT, ancien sous-préfet;

MULLER (Léon), capitaine au long cours;

SAVORGNAN DE BRAZZA, explorateur;

TANDONNET, armateur;

WIENER, Consul de France, 1^{er} Secrétaire de la Légation de France au Chili.

SECRETARIAT DU COMITÉ D'ÉTUDES

Secrétaire — M. CABANES, attaché au Ministère de la marine.

N. B. — Tout Sociétaire venant à changer d'adresse est prié d'en donner avis à M. l'agent de la Société, au siège social, rue Daunou, 18.

AVIS IMPORTANT

Le Journal *l'Avenir des Colonies et de la Marine* publie chaque semaine les communications intéressant la Société des Études Coloniales et Maritimes.

L'administration du journal a l'honneur d'informer Messieurs les Membres de la Société des Études Coloniales et Maritimes qu'elle accordera à tout abonné nouveau, patronné par la Société, une réduction de 15 0/0 sur le prix d'abonnement, qui se trouvera ainsi ramené à 17 fr. pour la France et à 21 fr. 25 pour les Colonies.

On s'abonne à *l'Avenir des Colonies*, 22, rue St-Petersbourg, Paris.

DISCOURS DU VICE-AMIRAL THOMASSET

Mesdames, Messieurs,

Vous connaissez le programme de notre conférence : je n'en parlerais pas si ce n'était pour faire ressortir à quel point, il est d'actualité.

Le Canada ! qui de nous, en prononçant ce nom, ne se sent profondément ému ? Le Canada ! c'est l'œuvre française par excellence ; c'est la plus belle colonie que nous ayons fondée ; et disons-le hautement, nos compatriotes ne sont pas les coupables, si en débarquant sur les rives du Saint-Laurent, nous éprouvons l'amer regret de fouler du pied un sol anglais.

Nos colons ? mais, ils ont lutté jusqu'à la mort, pour conserver à la couronne de France, son plus riche joyau. La couronne les a laissés mourir sans autre préoccupation.

Le Canada ! c'est la réponse à faire à cette ineptie : « Les Français sont incapables de coloniser ».

Que M. Fabre, qui représente si bien en France, cette noble contrée, me permette d'évoquer devant vous un souvenir de ma campagne au Canada, en 1874. C'était la première fois depuis le traité de Paris, qu'un pavillon amiral français flottait devant Québec. L'accueil officiel fut sympathique à l'excès : Anglais et Français nous reçurent à bras ouverts ; mais j'ai l'habitude de prendre les choses officielles pour ce qu'elles valent, je ne m'y arrête donc pas. Huit jours après notre arrivée, c'était un dimanche. De dix lieues à la ronde, les familles françaises, issues de nos premiers colons, avaient déserté leurs fermes, tous se disant : Allons à Québec voir les gens de chez nous. Nos bâtiments furent littéralement pris d'assaut, à tel point que le commandant en chef qui avait reçu ce jour-là les autorités et quelques amis, eut toutes les peines du monde à rentrer dans ses appartements envahis par la foule. Ces braves campagnards s'étaient dit : Allons voir les gens de chez nous ; ils se regardaient effectivement comme chez eux. Plus d'un parmi nous a éprouvé une bien douce émotion en voyant par quelles chaînes solides l'amour de la mère-patrie était resté ancré dans le cœur des Canadiens Français. Comme le disait un écrivain : le Canada est resté français, par la langue, par l'esprit, et surtout par le cœur.

M. Marbeau nous parlera de la politique russe dans le Turkestan et l'Afganistan. Quel sujet mérite plus nos préoccupations !

D'un côté, un grand empire solidement établi, défendu par un peuple qui a l'habitude de soutenir vigoureusement ses intérêts : de l'autre côté, une

nation puissante par le nombre, qui a besoin d'expansion, qui marchera jusqu'à cette limite où la lutte est inévitable. La France ne peut se désintéresser de cet avenir gros d'évènements. Le devoir de la Société est de les étudier sous peine de manquer à sa mission.

Mais, Mesdames et Messieurs, avant de commencer cette conférence, la *Société des Etudes Coloniales et Maritimes* a une dette sacrée à payer, à ceux qui viennent de porter si haut notre drapeau dans l'extrême Orient. Elle veut joindre ses acclamations à la sympathique manifestation du Sénat et de la Chambre. Vous le savez, la Société a toujours patronné l'expédition, ne se laissant guider par aucun intérêt, par aucun sentiment politique : elle n'est le foyer que du sentiment national. Et, qui porte au cœur l'amour de la France, qui ne pense pas seulement au présent, mais à l'avenir de la Patrie, ne peut que se réjouir, en sachant, que grâce à l'intelligente bravoure, au dévouement de nos chefs, soldats et marins, un grand empire colonial verra flotter nos couleurs que le monde entier, malgré tout et quoi qu'on en dise, est habitué à respecter, qu'il respectera toujours, ayons-en le ferme espoir, ayons-en la solide conviction.

CONFÉRENCE DE M. FABRE

Mesdames, Messieurs,

Comme il vient de le rappeler, il y a dix ans, votre éminent Président, qui commandait alors l'escadre des Antilles, arrivait à Québec à bord du vaisseau-amiral, la *Magicienne*. Il y était accueilli avec cette ardente et profonde sympathie que méritent son caractère et ses longs et brillants services, avec cet enthousiasme que soulève toujours dans le cœur de nos populations canadiennes-françaises la réapparition du drapeau français. La première parole qu'il nous adressa, en réponse à nos acclamations, fut, je m'en souviens, celle-ci : *Messieurs, il me semble que je suis encore en France !*

Eh ! bien, moi, à la cordialité de votre accueil, à son exemple, je pourrais vous dire : *Il me semble que je suis encore au Canada !*

J'ai besoin de le croire, j'ai besoin de croire que je suis encore en présence de mes compatriotes, pour oser venir à cette tribune, où tant de conférenciers distingués m'ont précédé, vous parler de mon pays que j'invoque tout d'abord comme une sauvegarde, à ce titre que *par-dessus tout il aime la France !* Les pays qui ont aimé la France à certaines heures, lorsqu'ils en avaient besoin, lorsqu'ils avaient besoin de son sang et de son or, ne sont pas rares dans le monde ; mais des pays qui l'ont aimée toujours comme le mien, en connaissez-vous beaucoup ? Qui l'ont aimée pour en avoir reçu

971

F123c

1884

le bienfait de l'existence, qui l'ont aimée après les déchirements de la séparation, à travers les ombres de l'oubli; qui l'ont aimée pour elle-même, sans en attendre rien, sans la juger, sans la critiquer, en l'aimant tout simplement, en connaissez-vous beaucoup?

Mais si nous aimons la France, je le confesse, nous redoutons les Parisiens, et, je le dis plus bas, nous redoutons les Parisiennes. Vous avez trop d'esprit pour nous, qui n'en avons guère; cela nous fait peur. Nous nous sentons désarmés devant votre ironie, Messieurs; nous tremblons de ne pas trouver grâce devant votre sourire, Mesdames. Lorsque nous sommes entre nous, entre Canadiens, nous causons comme députés et sénateurs réunis; les discours succèdent aux discours; cela ne tarit pas, tout comme au Palais-Bourbon ou au Luxembourg. Il y a des banquets où l'on ne sert que des discours; pas d'autre menu. Mais aussitôt que paraît un Parisien, on se tait, on l'observe, on l'écoute. Vous le voyez, je fais en ce moment acte de courage. Parisiens, ce soir, je vous en conjure, soyez seulement Français, et ne voyez en moi qu'un Français qui vient vous parler d'autres Français.

Chez nous, si vous traversiez les mers comme autrefois, vous retrouveriez la France. La vieille France d'abord, celle que vous êtes venus apporter sur nos rivages, celle que vous nous avez alors fait connaître. Nos lois, nos mœurs dans la province de Québec sont celles d'une de vos anciennes provinces avant 89. La *Coutume de Paris* a tenu bon chez nous jusqu'en 1866: nous avons retardé le plus longtemps possible le moment de renoncer à ces vieilles lois dont nos pères se trouvaient bien et qui, de génération en génération, protégeaient leur modeste patrimoine. Lorsqu'enfin, après tous les autres, nous avons fait un code, nous avons voulu du moins qu'il fût autant que possible semblable au vôtre. Notre paysan, c'est votre ancien paysan, plus émancipé seulement, moins économe aussi: il s'accorde volontiers jusqu'au luxe d'une nombreuse famille. Beaucoup d'enfants, c'est sa gloire, — une gloire que le vôtre aujourd'hui ne lui envie peut-être pas assez. Cette gloire, il la rêve pour lui-même, et c'est rarement un vain rêve: il la rêve même pour les autres. On cite un candidat qui, aux élections, fut battu, parce qu'il n'avait pas d'enfants: négligence dans son service civique. Un brave citoyen lui avait dit en réunion publique: Un député doit être comme ses électeurs, pour les représenter fidèlement: nous avons tous des enfants: où sont les vôtres? Nous voulons que notre député s'occupe de l'avenir de nos enfants, et s'il n'en a pas lui-même, pourquoi s'en occuperait-il?

Vous retrouveriez aussi chez nous la France moderne. A la vivacité de nos débats dans le Parlement de Québec, à la véhémence de la polémique de nos journaux, vous reconnaîtriez aisément que si le sort, qui nous a tenus à l'écart des révolutions qui ont occupé vos loisirs depuis que nous nous sommes séparés, nous a façonnés aux habitudes politiques anglaises, nous n'avons pas perdu toutes vos qualités, ni même tous vos défauts. Notre petite

tribune est parfois fort agitée : on y parle tour à tour le français et l'anglais, quelquefois les deux à la fois ; et, originalité de plus, parfois aussi celui qui parle dans une langue n'a pas compris au juste ce qu'on vient de dire dans l'autre. Vous voyez qu'il est encore plus difficile de s'entendre à Québec qu'au Palais-Bourbon.

Quant aux journaux, il y en a, comme à Paris, quelques-uns de trop : dix (français, bien entendu) à Québec, six à Montréal, trois aux Trois-Rivières, et d'autres par ci par là.

L'aigreur de leurs polémiques s'explique : l'abonné paie lorsque cela lui plaît, sans se presser. On en a vu un payer à la fois quarante ans d'abonnement, par testament. Vous me demanderez peut-être comment nos journaux vivent. Mon Dieu ! je suis directeur d'un journal depuis près de vingt ans et je serais fort embarrassé de vous le dire. Il arrive un moment où des abonnés généreux paient pour les autres. A ce moment-là, vos amis politiques vous disent : Vous faites payer vos abonnés ; mais vous allez les perdre ! Et ils vous les conservent, à leurs frais. En revanche, on vous dit : C'est votre seule récompense ; et on ne vous marchandé pas l'admiration : tous vos articles sont bons ; mais il faut taper dur : sans cela, pas plus de lecteurs que d'abonnés.

J'espère ne froisser les sentiments d'aucun de mes auditeurs si je dis que la nouvelle France s'est montrée quelquefois plus sage que l'ancienne, et que peut-être en politique, vous trouveriez chez nous quelque chose à apprendre. Les peuples jeunes sont sans doute plus faciles à élever, que les vieux peuples à corriger : notre bonne fortune est venue de ce que nous n'avions rien à oublier et tout à apprendre. Si nous vous devons le premier des biens, l'existence, c'est à l'Angleterre que nous devons le second, la liberté. Sans elle, sans son exemple, nous n'aurions pu devenir ce que nous sommes, un peuple heureux, sage et libre.

Notre histoire politique, depuis la conquête, présente un phénomène assez rare. Chez nous les vaincus sont devenus les vainqueurs, et la minorité, par la seule puissance de la liberté, en est arrivée à gouverner la majorité.

Cette histoire peut se diviser en trois phases principales.

Dans la première phase, allant de 1791 à 1837, nous luttons pour qu'on pratique dans toute sa sincérité le régime parlementaire qu'on nous a accordé. L'Angleterre n'a pas, comme on le pense bien, commencé par se désintéresser de sa conquête.

Elle voulait, et c'était naturel, effacer de nos idées et de nos mœurs l'image de la patrie française et nous former à sa propre image. Les Anglais qui émigrèrent au Canada, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, venaient prendre possession d'une terre conquise. Ils venaient en maîtres réclamer pour eux seuls le gouvernement, les fonctions publiques, et

tout le reste. Lentement, nous les avons détournés de ce dessein ; patiemment, nous les avons corrigés de l'envie de fausser leur propre système, le système dont ils sont si justement fiers ; définitivement, nous les avons ramenés à l'observance fidèle de leurs propres lois. Nous avons obtenu ce triomphe, non pas, bien entendu, en portant la lutte sur le terrain national, mais en la maintenant prudemment sur le terrain politique, nous gagnant par là de hautes sympathies en Angleterre et l'alliance du parti libéral de la province anglaise du Haut-Canada. On peut dire que lorsqu'éclata l'insurrection de 1837, insurrection amenée par les provocations de l'administration, se sentant perdue, et par l'impatience de quelques-uns des nôtres se trompant sur la cause véritable de ces provocations, nos justes réclamations étaient admises en principe et notre cause gagnée.

Est-ce à dire que nous n'avons pas eu quelques efforts à faire pour nous former au régime parlementaire, calme et sévère, emprunté à l'Angleterre ? L'esprit français, vous en savez peut-être quelque chose, ne s'accommode pas spontanément du régime parlementaire. Il s'en tire à merveille dans les grands jours, dans les discussions d'éclat ; mais dans le terre-à-terre des débats, simplement utiles ou tout bonnement fastidieux, il s'impatiente, se cabre et renverse son cavalier. C'est ce qui vous est arrivé plus d'une fois, je crois. Nous sommes, nous, restés en tous points fidèles au régime parlementaire. Nous avons, il est vrai, pour soutenir notre résolution, cette considération suprême que ce régime était notre sauvegarde et la tribune notre unique rempart contre les assauts des vainqueurs. Le petit Parlement de Québec a été, de 1791 à 1837, à la fois une place de guerre dans laquelle s'étaient enfermés les défenseurs de nos droits, et une haute école de politique libérale et constitutionnelle.

La seconde phase de notre histoire politique s'étend de 1840 à 1867. En nous octroyant en 1840 un régime absolument semblable à celui dont elle jouissait, l'Angleterre avait mis au droit de nous gouverner nous-mêmes, qu'elle nous reconnaissait, une condition qui, dans la pratique, semblait devoir le rendre illusoire. Elle nous imposait une union législative avec la province anglaise, en lui accordant le même nombre de représentants au Parlement, quoiqu'à cette époque le chiffre de la population du Haut-Canada fût de beaucoup inférieur au chiffre de la nôtre. On comptait bien que la députation du Haut-Canada, alliée aux représentants de la minorité du Bas, aurait aisément raison de notre résistance. Mais les libéraux de l'autre province qui avaient lutté de concert avec nous pour obtenir le *self government* nous restèrent fidèles ; et en 1847, le parti national bas-canadien arrivait enfin au pouvoir, pour ne plus le quitter. Ainsi se vérifiait à la lettre le mot prophétique d'un de nos hommes d'Etat : *L'Union, faite pour nous perdre, nous sauvera*. Pour la seconde fois, et cette fois mieux que la première, nous tournions en notre faveur l'instrument forgé pour nous combattre.

La troisième phase de notre existence politique devait achever notre triomphe.

La troisième période commence en 1867. L'égalité de représentation, accordée comme une sauvegarde au Haut-Canada, avait fini par constituer une véritable inégalité à son détriment. La population de la province anglaise, grâce à l'appoint d'une émigration incessante, dépassait la nôtre en 1861 de près de 300,000 âmes. Nous pouvions sans doute nous en tenir au pacte fondamental qui nous avait été imposé en 1840 ; mais était-il politique d'opposer indéfiniment une fin de non-recevoir absolue à l'autre province réclamant une chose juste en soi : une représentation parlementaire proportionnée au chiffre de sa population. Il nous sembla, qu'à l'exemple du gouvernement anglais, en maintes circonstances, nous devions savoir céder à temps et accepter un changement constitutionnel devenu nécessaire. Nous ne pouvions cependant consentir à accorder à la province rivale la suprématie politique, et il nous fallait chercher, dans un autre ordre d'idées, la solution du problème. Cette solution, nous la trouvions dans une fédération avec les autres provinces anglaises, restées en dehors de l'Union de 1840. Dans ce système, les provinces maritimes, nos alliées naturelles dans toutes les questions d'intérêt territorial, devaient servir de contre-poids à la grande province, notre voisine.

Mais ici se présentait un autre problème redoutable. Les hommes politiques qui n'avaient pas, comme nous, la préoccupation de sauvegarder leurs traditions nationales, devaient naturellement désirer conférer un caractère d'unité au régime qu'allait se donner l'Amérique anglaise. La guerre de la sécession aux Etats-Unis venait de faire ressortir avec un funeste éclat, les dangers, les germes de division que recèle la forme fédérale. Le moment semblait mal choisi pour fonder une confédération, lorsqu'à côté de nous la république américaine se remettait à grand'peine de la lutte fratricide qui avait failli la disloquer. Et cependant, nous ne pouvions céder sur ce point capital, car céder c'était abdiquer. Encore une fois nous l'avons emporté, nous appuyant cette fois sur la jalousie que ressentaient les petites provinces à l'égard de la grande, et sur la répugnance qu'elles éprouvaient à renoncer à leur autonomie. Le régime de 1840 avait été décrété par l'Angleterre, qui ne nous avait pas consultés : la Confédération de 1867 a été proprement notre œuvre, qu'elle a bien voulu sanctionner ; et c'est surtout par égard pour nous que la majorité a consacré dans le pacte constitutionnel, l'existence distincte et quasi-indépendante des provinces dans leur sphère.

Cependant, quelques-uns d'entre nous se demandaient si c'était là un si grand triomphe, et si en nous trouvant en présence de trois provinces anglaises d'abord, et plus tard de six, nous n'avions pas échangé une situation périlleuse pour une situation d'avance perdue. Les événements, comme sous l'Union de 1840, ont promptement dissipé ces craintes et donné pleine-

ment raison aux prévisions politiques de nos chefs dans la conférence de Québec. Notre rôle dans la Confédération est prépondérant; et, sans trop nous en vanter, nous ne l'oublions pas; et nos rivaux, sans trop le dire, le savent fort bien. La clé de la situation politique que nous avons paru laisser échapper lorsque nous avons renoncé au pacte de 1840, nous l'avons ressaisie et nous la tenons bien, avec modération, mais avec fermeté, en faisant sentir notre puissance seulement lorsque le débat touche à une question nationale ou religieuse. Sur 211 députés qui composent le Parlement fédéral on ne compte, il est vrai, que 55 députés français; mais le reste de la députation étant à peu près également divisé, moitié aux conservateurs, moitié aux libéraux, 40 de nos 55 voix suffisent pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Elles maintiennent le ministère et pourraient, au premier avis, le renverser, s'ils n'étaient les meilleurs amis du monde.

Ces 55 députés français ne représentent pas du reste tout notre effectif dans l'électorat. Il y a des groupes d'électeurs français au sein d'un grand nombre de circonscriptions dans les autres provinces; et ces groupes d'électeurs jouent dans ces circonscriptions, où la majorité obtenue par le candidat victorieux n'est souvent que de 25 à 50 voix, le même rôle que la députation française au Parlement : ils décident du succès ou de l'échec des candidatures. Ces groupes divers, isolés avant la Confédération, se rallient à nous : ils présentent même des candidats et parfois les font élire. Ils se concertent et se comptent, et ne donnent leur concours qu'à bon escient. Il nous vient maintenant quelques députés français d'Ontario et du Nouveau-Brunswick; il nous en viendra bientôt de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard. L'un de nos compatriotes est ministre dans la province jadis considérée comme toute anglaise du Nouveau-Brunswick. Un autre s'est fait nommer député à la Chambre d'Ontario, l'ancien Haut-Canada, et savez-vous ce qu'il a fait dans cette Chambre toute anglaise ? il a prononcé un discours en français, pour affirmer son droit. Nous voilà loin de la Constitution de 1840 qui décrétait que la langue anglaise serait la seule langue officielle et parlementaire. Bien entendu, on n'a pas compris un mot de ce qu'a dit notre compatriote, mais on l'a applaudi à tout rompre. Car parmi nous l'accord le plus cordial règne entre les diverses nationalités : de l'émulation, point de froissement. Chacun reste attaché à ses souvenirs, c'est la part du cœur; tous partagent les mêmes espérances, c'est la foi dans l'avenir de la commune patrie. Nos pères étaient Français, Anglais, Écossais, Irlandais; nos enfants seront tous Canadiens, sans cesser pour cela d'être bons Français ou bons Anglais.

Voulez-vous une preuve frappante de l'influence que nous exerçons sur l'administration fédérale? Vous savez combien, dans tous les pays régis par le suffrage populaire, il est difficile d'arriver aux fonctions publiques sans recommandation politique. Eh bien, il y a, tant dans l'administration fédé-

rale que dans l'administration provinciale, une cinquantaine de fonctionnaires nés en France et venus au Canada depuis vingt ans; ils touchent en totalité plus de 300,000 francs de traitement par an. N'allez pas croire cependant que je veuille en disant cela provoquer une émigration de fonctionnaires de France au Canada. A Dieu ne plaise! Nous pouvons, sous ce rapport, nous suffire à nous-mêmes.

Le chiffre de la population française s'élève aujourd'hui au Canada à 1,300,000. A part cela, on compte aux Etats-Unis, principalement dans les Etats limitrophes, près de 500,000 Canadiens Français, par groupes de 5,000, 10,000 et même de 15,000. Il y a même un groupe à Saint-Paul qui s'appelle la *Petite-France*; mais tous les autres groupes aussi sont comme autant de *petites Frances* qui n'oublent pas la *grande France*. Depuis quinze ans, ces groupes font comme nous dans la Confédération canadienne: ils se concertent, ils s'entendent. Pour y arriver, ils ont fondé des journaux, une trentaine de journaux, avec des abonnés qui payent, ceux-là, par dévouement patriotique. Quant aux journaux eux-mêmes, ils ne sont pas tous rédigés selon les règles de l'art dont l'Académie française fournit les préceptes, sinon toujours les exemples. Mais qu'importe la forme! si les sentiments sont bons! Par impossible, nous vous apporterions des chefs d'œuvre, que vous n'en sauriez que faire, vous en avez assez: le naturalisme est là pour en faire éclore tous les jours de nouveaux. Ce qu'il vous faut retrouver, n'est-ce pas? même dans le plus modeste foyer intellectuel, c'est la flamme pure et vraie du patriotisme. Eh bien, je vous assure qu'elle brille, cette flamme, à travers ces phrases incorrectes, au milieu de ces effusions naïves. Ces médiocres écrivains vous aiment, vous admirent, que voulez-vous de plus?

La Constitution de 1867 a fait de la province de Québec un Etat dans l'Etat, une sorte d'Etat français. Cette Constitution confère à chaque province une véritable indépendance, et pour tout ce qui touche à l'instruction publique, au domaine public, aux lois civiles, notre Parlement provincial est roi et maître. Lieutenant-Gouverneur, premier Ministre, Président de la Cour de cassation, Présidents des deux Chambres, sont toujours des Canadiens Français. C'est affaire entendue. Au Parlement, au Palais, on parle surtout notre langue. A Ottawa, au Parlement fédéral, rien ne se fait sans nous; à Québec, au Parlement provincial, rien ne se fait que par nous. Par une route longue, parfois pénible, nous sommes revenus au point de départ: si le drapeau qui flotte sur la citadelle de Québec n'est plus le drapeau français, la ville que ce drapeau abrite est aussi française qu'en 1760.

Ce résultat, nous le devons, à une autre cause encore qu'à celle que je viens d'étudier: nous le devons à l'influence toute française exercée sur nos populations par le clergé catholique. Cette influence est absolue; elle est acceptée par tous; on peut dire que personne ne cherche à s'y soustraire; dans tous les cas, personne ne le pourrait.

La religion catholique et la nationalité française se confondent aux yeux des Canadiens Français. Etre mauvais catholique, c'est être mauvais Français. Hors de nos frontières, c'est autre chose : nous ne tenons plus rigueur à personne, nous ne voulons voir en France que des Français. L'orthodoxie nationale n'est plus inséparable de l'orthodoxie religieuse. Nous saluons de loin toutes les gloires qui passent, convaincus d'ailleurs que la vérité retrouve toujours ses droits, et que tout bon Français redevient tôt ou tard bon catholique. Le patriotisme inspire la plus grande tolérance à l'égard de tous ceux qui jettent quelque nouvel éclat sur le nom de la France. Cette philosophie se rapproche de celle qui inspirait le mot de ce bon curé à son paroissien, lequel, invité à prier pour la reine d'Angleterre, s'informait avec quelque inquiétude s'il était bien vrai qu'elle fût catholique. Le curé le rassura en disant : *Je n'en suis pas tout à fait sûr, mais Monseigneur l'Evêque m'a dit qu'elle était trop bonne pour ne pas l'être, un jour ou l'autre : prie toujours pour elle, en attendant.*

A une époque où le scepticisme affaiblit jusqu'au patriotisme, il fait bon, il me semble, de trouver en tout un peuple cette foi absolue en Dieu rayonnant sur une foi absolue dans la France. On a beaucoup discuté pour décider si l'on était fidèle sujet ou bon citoyen, lorsqu'on reconnaissait le Pape comme premier souverain ; mais que peut désirer de plus un Français patriote que la certitude qu'en invoquant le ciel, on tourne d'instinct ses yeux vers la France ?

L'influence du clergé catholique s'est exercée sur nous de deux façons. Elle s'est exercée d'abord sur la politique. En unissant étroitement la religion et la nationalité, elle a donné, dans le cœur pieux du peuple, à la tradition nationale, la consistance d'un dogme religieux. Des ambitieux auraient peut-être songé à cultiver les bonnes grâces des vainqueurs en voilant l'image de la patrie ; mais ils se fussent brouillés aussitôt avec le ciel, ou, si l'on veut, avec l'Eglise toute-puissante. Ils rompaient en même temps avec leurs co-religionnaires et avec leurs compatriotes, et tombaient à l'instant deux fois frappés : par la foudre du ciel et par la colère de la patrie.

Cette influence s'est encore exercée sur la vie sociale, en tenant séparées, par des règles qui ont pu paraître d'un rigorisme excessif, la société française et la société anglaise. Le dessein constant du clergé a été d'empêcher les mariages entre catholiques et protestants, conséquemment entre Français et Anglais. Il n'a pu y parvenir qu'en créant un obstacle aux relations mondaines entre ces deux groupes sociaux. Cet obstacle, il l'a fait surgir en proscrivant des salons français la valse ; et aussitôt on en a vu s'éloigner à tire-d'aile la jeunesse anglaise. Cette ordonnance peut paraître puérile aux sceptiques : il n'y avait pourtant pas de meilleur moyen de mettre la société française à l'abri des influences mondaines environnantes, influences plus puissantes que les plus patriotiques résolutions ; il n'y avait pas de meilleur

moyen de défendre les jeunes Canadiennes contre les surprises du cœur. Les Anglaises ne vont guère dans les salons français, parce qu'elles s'y voient condamnées au quadrille perpétuel; de leur côté, les Françaises ne vont guère dans les salons anglais, parce qu'il leur faudrait se borner à regarder danser leurs heureuses rivales.

Le clergé ne se montre pas non plus favorable au théâtre, il en détourne le peuple. Cette intolérance a provoqué des critiques assez vives. Elle s'explique pourtant au point de vue national. A coup sûr, les chefs-d'œuvre du théâtre français, les vrais, ne sauraient que répandre le goût de la langue française; mais ce ne sont pas d'ordinaire ces chefs-d'œuvre que les troupes d'artistes nomades promènent à travers le monde. Leur répertoire habituel se compose de pièces où l'ironie se donne coudées franches et s'attaque un peu à tout. Le ton de raillerie qui y règne agirait comme un dissolvant sur l'esprit sain et droit d'un public qui n'est pas habitué à voir tourner les maris en ridicule, — les maris moins que les autres. Pour lui, comme pour vous, les plaisanteries ne sont pas que des plaisanteries, l'esprit n'est pas de l'esprit. Il ne veut rire que de ce qui est vraiment ridicule. Ces charges, ces peintures fantaisistes, donneraient une fausse idée de vos mœurs et de vos idées à un public sans défiance; elles affaibliraient, du moins le clergé le craint, le culte que nous avons pour la France, et diminueraient peut-être le soin que nous apportons à conserver vos meilleures traditions.

Ce rapide tableau politique et social serait incomplet si je n'envisageais, avant de terminer, l'aspect économique de notre situation.

Le développement de notre province, du pays tout entier, a dépassé les plus hautes espérances. Nous sommes en pleine prospérité et sur la voie des plus rapides progrès. Depuis quarante ans le pays s'est transformé; il se transforme encore tous les jours. Nous nous voyons grandir. Il est d'habitude chez nous de dire que notre plus vieille cité, Québec, ne voulant pas perdre son cachet ancien, reste stationnaire, parce qu'elle met dans ses progrès moins de vitesse et peut-être aussi moins d'ostentation que les autres villes. En Europe elle passerait pour une ville qui va trop vite en besogne. Cependant, il est certain que c'est encore le point de notre territoire, où, pour vous acclimater, vous auriez le moins à violenter vos habitudes de lente évolution. Montréal, en revanche, est une ville toute moderne, tenant à la fois de Liverpool et de New-York. Aujourd'hui, depuis l'annexion d'Hoche-laga, sa population s'élève à près de 170,000 âmes. Ottawa, à peine conquise sur la forêt, capitale fédérale depuis hier, est déjà une belle ville, élégante et riche.

Notre province peut se diviser, au point de vue de la colonisation, en six régions principales : les cantons de l'Est, la vallée du Saint Maurice, la vallée de l'Ottawa, la vallée du Saguenay ou du lac Saint-Jean, le bas Saint-Laurent (rive Sud), la Gaspésie. Le territoire, arrosé par la rivière Chambly, et

qui était autrefois le centre agricole du Bas-Canada, a toujours été renommé pour sa fertilité. La vallée du Saint Maurice, qui s'étend en arrière des Trois Rivières, est couverte des plus belles forêts du monde. Les cantons de l'Est se sont transformés depuis trente ans d'un territoire à peine çà et là défriché, en une véritable province, riche et puissante. La vallée de l'Ottawa est particulièrement riche en phosphates. Celle du lac Saint-Jean nous prépare, dit-on, des surprises ; elle est dès maintenant considérée comme offrant à l'agriculture des ressources inépuisables. Dans la Gaspésie le cultivateur se double d'un pêcheur, parfois d'un hardi marin.

Le progrès, néanmoins, est bien autrement rapide dans le Nord-Ouest. Le Manitoba est en train de renouveler les prodiges qui ont tant de fois signalé la carrière des nouveaux Etats américains. Le chemin de fer du Pacifique, qui le traverse et qui s'étend déjà jusqu'aux Montagnes Rocheuses, l'aiguillonne sans relâche et le pousse vers les plus hautes destinées.

Winnipeg, qui n'avait pas un millier d'habitants en 1870, en compte aujourd'hui 30,000. La valeur de la propriété s'y accroît d'une façon extraordinaire. On en jugera par un simple trait. Il y a douze ans, l'archevêque Taché voit arriver à Saint-Boniface, qui fait face à Winnipeg, un de ses paroissiens qui lui annonce qu'il lui faut quitter le pays. Les temps sont durs et la fortune n'arrive pas. Ce qui désole le plus le brave homme cependant et lui cause un véritable remords, c'est qu'il n'a pas de quoi payer le banc qu'il avait à l'église. Il se trouvera donc avoir volé les messes qu'il a entendues, dévotement du reste. Il n'a à offrir, pour acquitter sa dette et apaiser ses remords, qu'un petit morceau de terrain dans Saint-Boniface, à peine de quoi payer une messe basse. L'archevêque console le pauvre homme, le bénit et accepte le terrain. Dix ans après, le terrain était vendu 130,000 fr. ; les messes étaient payées au centuple.

La construction des chemins de fer a été, particulièrement depuis dix ans, très active sur toute l'étendue de notre territoire. Déjà en 1878, nous occupions, après les Etats-Unis, le deuxième rang parmi les pays qui comptent le plus de voies ferrées en proportion de leur population, soit un mille (1,610 mètres) pour 690 habitants, alors que la France, d'après la statistique que j'ai sous les yeux, comptait 2,860 habitants par mille de chemins de fer. Avec 5,700 milles de lignes en exploitation, le Canada occupait le huitième rang pour la longueur totale, après la France qui n'en avait à cette époque que 12,722 milles. Depuis, la progression a été constante. En 1881, nous en avons 1,895 milles de plus en exploitation, soit un total de 7,595 milles, ou 12,224 kilomètres, non compris 2,910 milles, ou 4,683 kilomètres de lignes, achevées maintenant, qui étaient alors en construction. Une des compagnies canadiennes de chemin de fer, le Grand Tronc, a un réseau de 3,550 milles, ou 5,713 kilomètres. Deux grandes voies ont été construites uniquement à l'aide de capitaux canadiens : l'Intercolonial, qui va d'Halifax,

le port le plus rapproché de l'Europe, à Lévis-Québec ; le chemin de fer du Nord, qui unit Québec à Ottawa, la capitale provinciale à la capitale fédérale, c'est-à-dire les deux gouvernements, après avoir plus d'une fois failli les brouiller.

Mais l'œuvre la plus hardie en même temps que la plus récente, a été l'établissement de la grande ligne du Pacifique canadien qui reliera les deux Océans et mettra le Japon et une partie de l'Asie en communication avec l'Europe, par la voie la plus courte et la plus rapide, même après le percement de l'Isthme de Panama. De Montréal à Port-Moody, point *terminus* choisi sur la côte du Pacifique, la ligne principale du chemin de fer, aura, non compris les embranchements, une longueur totale de 2,889 milles, ou 4,650 kilomètres.

Il reste à terminer 866 milles pour que la ligne soit ouverte dans toute son étendue. L'inauguration en est dès maintenant fixée à 1886. La Compagnie a construit, dans la seule année dernière, 693 milles (1,115 kilomètres). Même aux Etats-Unis et à aucune autre époque, on n'a vu une rapidité de construction aussi prodigieuse.

La nature a doté notre pays de voies navigables qui, améliorées par une série de canaux, sont dignes de figurer à côté des voies ferrées. Montréal, qui est en même temps le grand port d'exportation pour l'Europe par l'Atlantique, se trouve à la tête d'une très importante navigation fluviale. Plus rapproché de l'Europe de 250 milles et plus près du marché central agricole, Chicago, de 140 milles, ce port est plus avantageux que le port de New-York pour charger les blés et les produits de l'Ouest.

La navigation sur les grands lacs et par le Saint-Laurent canalisé, de Chicago à Montréal, est plus courte de sept à huit jours que celle de Chicago à New-York par le canal de l'Erié ; de plus, les canaux du Saint-Laurent sont plus larges et peuvent recevoir des navires d'un tonnage plus élevé. Les derniers travaux accomplis permettraient au besoin à des steamers de 1,500 tonneaux, de venir charger jusque dans le port de Chicago, tandis que le tonnage des bateaux de l'Erié ne peut être que de 240 tonneaux au maximum.

Le commerce canadien est servi par une marine marchande qui occupe le quatrième rang dans le monde. Le Canada possède 954 steamers dont le tonnage net est de 119,158 tonneaux, et 6,440 navires à voiles dont le tonnage net est de 1,191,738, ce qui donne un tonnage total de 1,310,896 tonnes. Il vient donc immédiatement après la Norvège dont la marine marchande, d'après la même statistique, atteint un tonnage total de 1,449,629 tonnes ; avant l'Allemagne, qui n'en a que 1,180,356, et l'Italie, qui n'en a que 1,006,222.

En attendant l'établissement d'une ligne entre la France et le Canada pour laquelle notre Parlement a voté une subvention, plusieurs lignes de vapeurs

font le service direct avec l'Europe ; l'une, la compagnie Allan, rivalise avec les plus puissantes compagnies anglaises ou américaines. Un de ces vapeurs, le *Parisien*, est peut-être le plus solide des vapeurs qui traversent l'Atlantique : il a presque résolu ce problème : supprimer le mal de mer. Si vous vouliez bien, Mesdames, tenter ce petit voyage, huit jours de Liverpool à Québec, dont trois passés dans le Saint-Laurent, il y a des moments où sur le pont du navire vous vous croiriez encore sur le boulevard des Italiens, ou au Concours hippique.

S'il n'y a plus ou presque plus de mer, grâce à la rapidité du voyage, je n'irai pas cependant jusqu'à dire qu'il n'y a plus d'hiver au Canada ; car nous y tenons, à notre hiver. Le triomphe de notre climat, c'est l'hiver, l'hiver aux jours clairs, aux nuits sereines : la nature canadienne y prend sa revanche sur ses rivales des pays méridionaux. Notre climat atteint sa perfection lorsqu'il y a de cinq à dix pieds de neige dans les champs. Il n'y a que la Russie et autres pays favorisés du froid qui puissent, comme nous, montrer d'éblouissants tapis de neige s'étendant à perte de vue dans les campagnes : à nos yeux, la neige étalant sa blancheur immaculée, miroitant au soleil, a autant de charme que la verdure, qui ne brille qu'après l'orage. Ceux qui regrettent alors l'ombre tant vantée des grands bois, le murmure des clairs ruisseaux, ne sont pas de vrais Canadiens : ils sont aussitôt suspects à leurs compatriotes. Le froid, la neige, la glace font partie de notre patrie, il les faut aimer. C'est un dicton populaire que *l'homme qui aime bien son pays n'y a jamais froid*. Le plus extraordinaire, c'est que les Européens qui nous viennent pensent de suite comme nous ; ils sont seulement un peu déçus dans leur attente : ils trouvent qu'il ne fait pas assez froid ; mais j'avoue qu'ils sont exigeants. La seconde année, cependant, lorsque l'ardeur qu'ils ont apportée du Midi, se dissipe, ils reconnaissent qu'après tout, il fait assez froid.

La neige nuit bien un peu quelquefois à l'arrivée régulière des trains, mais il en faut pour cela des amoncellements énormes. On en est quitte alors pour voyager à petites journées, bien nourris, bien couchés dans un wagon bien chauffé. On parle encore d'un train qui mit huit jours à aller de Montréal à Québec : il passait d'un banc de neige à l'autre, et, de temps à autre, versait, comme un simple fiacre, les voyageurs sur la route. La même aventure, dans une des provinces maritimes, faillit avoir des suites funestes pour l'État. Le train portait un député dont le vote était nécessaire au salut du ministère ; et le train n'arrivait pas. En vain, pour l'attendre, tous les orateurs de la droite avaient-ils épuisé leur éloquence : il ne restait plus sur la brèche que le premier ministre, qui parlait déjà depuis quarante-huit heures et qui commençait à se sentir un peu las. Enfin, le train entre en gare, et, de joie, le premier ministre s'évanouit dans les bras de la majorité.

L'hiver a inspiré, ces années dernières, à un de nos plus entreprenants compatriotes, l'idée de faire un chemin de fer sur la glace. En quelques

jours, les rails ont été posés entre les deux rives du Saint-Laurent ; et tandis que les trains du Grand-Tronc passent sur le magnifique pont Victoria, les trains du Nord circulent sur la glace et arrivent les premiers. Si l'hiver durait seulement six mois de plus, le Saint-Laurent se couvrirait de chemins de fer.

Vous le voyez, le climat n'est pas pour nous un obstacle, et nous l'avons dompté.

Voilà, Messieurs, en abrégé, ce que nous avons fait et ce que nous sommes. Il me semble, qu'en face des résultats acquis, nous pouvons sans témérité nous tourner vers vous, et vous demander de renouer avec le Canada des relations trop longtemps interrompues, à peine reprises en ces années dernières.

Ce n'est point ici que je songerais à médire de l'esprit de conquête. Mais à côté, j'oserais dire au-dessus de la conquête par les armes, n'y a-t-il pas la conquête par l'influence, par l'expansion régulière et pacifique du génie national ? A notre époque, possession ne saurait plus signifier absolument monopole. Le lendemain de la conquête, le pays conquis s'ouvre à l'univers entier. Quelle nation pourrait garder pour elle seule ce qu'elle a repris sur l'inconnu ? Après que les armées ont passé, le commerce arrive, et qu'il s'abrite sous un drapeau ou sous un autre, il s'empare de ce qui lui revient par la force des choses. Ces territoires conquis, on ne saurait les confisquer au profit d'un seul maître, et ils tombent dans le domaine de l'industrie universelle.

L'Angleterre l'a depuis longtemps compris au Canada. Elle s'y est elle-même placée sur un pied d'égalité avec les autres nations, nous reconnaissant en toutes choses la première place. Aucune faveur ne lui est accordée ; elle n'en sollicite aucune. Elle borne son ambition à laisser flotter son drapeau sur ce pays qui lui doit sa grandeur naissante. Sa suzeraineté tient, dans l'ordre des sentiments politiques, au platonisme le plus pur ; jamais une parole, jamais un geste qui trahisse une convoitise mal contenue, une aspiration vers une possession plus complète. Le tarif canadien frappe à la frontière les articles anglais tout comme les autres : l'égalité devant la douane. Tout d'abord, les fabricants de Manchester ont murmuré ; mais à leurs doléances le gouvernement anglais a répondu : Que voulez-vous ? Nous avons enseigné à ce jeune pays à s'occuper de ses intérêts, il s'en occupe !

Ce n'est pas à dire cependant que le Canada soit ingrat à l'égard de l'Angleterre et qu'il se prépare à l'indépendance complète, qu'on lui a déjà offerte et qu'il a refusée, par l'indépendance du cœur. L'Angleterre a fait mieux que de nous faire ses tributaires, elle nous a fait ses obligés.

La France est chez elle au Canada tout comme l'Angleterre. Si trois millions d'habitants d'origine britannique sont naturellement plus accessibles à tout ce qui porte le cachet anglais, près d'un million et demi d'habitants

d'origine française recherchent tout ce qui vient de France. Divisés entre nous, pour suivre votre exemple, pour rester bien Français, nous sommes tous d'accord lorsqu'il s'agit de la France. J'ajoute que les Anglo-Canadiens eux-mêmes voient sans jalousie le mouvement qui tend depuis quelques années à nous rapprocher de vous. De même que l'Angleterre a compris qu'en favorisant notre développement par la liberté commerciale la plus complète, elle servait ses propres intérêts, puisqu'elle est en situation de bénéficier la première de notre prospérité, de même nos concitoyens anglais du Canada ont senti que l'affluence des capitaux français sur notre sol, opérant d'abord à notre profit, serait aussi un facteur puissant dans l'accroissement de la fortune publique. Le commerce, l'industrie française n'ont donc à redouter chez nous aucune entrave, ni même à lutter contre aucun secret mauvais vouloir. Le Canada ne saurait faire moins que l'Angleterre et refermer la porte qu'elle ouvre toute grande à tous.

Grâce à son génie, à son industrie, à l'art qu'elle apporte en toutes choses, la France obtiendrait bientôt chez nous sur bien des points une sorte de suprématie. Les affinités nationales reprendraient toute leur force, et, par degré, l'industrie canadienne, du moins l'industrie canadienne-française, deviendrait une des branches de l'industrie française. Nos hommes d'affaires, nos industriels élevés aujourd'hui à l'école anglaise, à l'école américaine, les seules qui leur soient ouvertes, viendraient chercher des modèles en France et bientôt n'en connaîtraient plus d'autres. Nous vous emprunterions votre manière de faire les affaires, ce qui nous conduirait à ne plus aimer à les faire qu'avec vous. De ce jour-là, nos relations seraient mieux assurées que par le plus solide traité de commerce.

Durant un siècle, les rapports entre les deux pays ont été nuls, et cependant, nous avons conservé tout ce qui est essentiel dans le caractère national. Durant cette longue séparation la langue seule s'est un peu appauvrie; elle a gardé le nécessaire et perdu le superflu: des relations plus intimes avec la France lui rendraient tout son éclat, la tutelle de l'Académie toute sa pureté. Songez qu'à une époque, au commencement du siècle, lorsqu'un livre français parvenait jusqu'à nous, on en faisait aussitôt des copies manuscrites qui circulaient ensuite de main en main par tout le pays et faisaient les délices des esprits cultivés. La fondation de la première librairie française date de 1816, plus de cinquante ans après la conquête. Cette librairie se composait de quelques centaines de volumes apportés de Paris par un homme dont le nom est resté cher aux lettrés canadiens qui le considèrent comme leur premier bienfaiteur, M. Hector Bossange.

Le terrain aujourd'hui est tout préparé, la voie est grande ouverte. C'est tout un peuple qui ne demande qu'à s'initier davantage à votre art, qu'à s'imprégner de votre esprit, qu'à vous suivre de loin et, autant que ses forces le lui permettent, de régler son pas sur le vôtre.

Un dernier mot, Messieurs.

La patrie française renferme bien des provinces glorieuses. Ce sont là les sommets qui frappent tous les regards. Elle renferme aussi des coins de terre plus obscurs, des populations presque ignorées de leurs aînées, qui, par la seule force de leur origine, par la seule vertu de leurs qualités natives, se sont maintenues françaises. Leur isolement même ne fait que mieux ressortir l'intensité du sentiment national qui domine en elles.

Que la France soit restée la France, qui peut s'en étonner ? Qu'est-ce donc qui aurait pu vous faire consentir à l'effacement, à l'abdication ? Mais une population comme la nôtre, laissée isolée et comme perdue, qu'est-ce qui l'empêchait de faillir à la tâche, qui eût pu la blâmer de se fondre dans la masse victorieuse ? On voit bien au peu de compte qu'un grand nombre de nos nationaux lui tiennent de sa constance quelle indulgence ils auraient eue pour ses faiblesses. C'est à peine si sa lente disparition eût laissé trace dans le monde où sa présence attire si peu l'attention.

Ce n'est pas ici, je le sais, que nous sommes oubliés. En vous parlant de mon pays, j'ai répondu au but de cette admirable *Société des Études Maritimes et Coloniales*, qui veille sur l'intérêt et l'honneur français dans le monde entier, et c'est sous sa sauvegarde que je place le Canada se rappelant, par ma bouche, au souvenir de la France.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

EXTRAITS DES STATUTS :

ART. 2. — La Société est instituée pour étudier et faire connaître tous les éléments de commerce et d'industrie, toutes les facilités d'établissement qu'offrent les colonies françaises et en général tous les pays où nos nationaux peuvent avoir intérêt à s'établir ou à commercer. Elle recherche et fait connaître les conditions économiques nécessaires à la prospérité coloniale de la France, au développement de la Marine marchande et de son commerce extérieur.

ART. 3. — Elle exerce son action par la discussion orale des questions générales ou locales concernant les Colonies et le Commerce maritime de la France, par des publications périodiques ou autres, par l'enseignement, par des expositions, des congrès, des réunions dans les Colonies et dans les centres commerciaux, enfin, par des encouragements honorifiques ou pécuniaires.

Elle s'interdit toute discussion ou publication étrangère au but de son institution.

ART. 5. — Chaque Membre de la Société souscrit pour une contribution annuelle de 20 fr. et donne en outre 10 fr., une fois payés lors de la remise d'un diplôme lui conférant le titre de *Membre de la Société des études coloniales et maritimes*.

Tout Membre pourra racheter sa cotisation annuelle par le versement d'une somme de 250 fr. une fois payée.

ART. 6. — Le titre de Donateur sera conféré aux Membres de la Société qui verseront 500 fr. au moins, une fois payés.

ART. 16. — Pour être admis à faire partie de la Société, il faut être présenté par deux Membres; la candidature est instruite par le Conseil, qui fait statuer sur l'admission à la plus prochaine assemblée. Le vote a lieu au scrutin secret.

N. B. — Il n'est nullement nécessaire d'habiter Paris pour être Membre de la Société. Tout Membre domicilié dans les Départements ou les Colonies jouit pendant son séjour à Paris, des mêmes droits que les Membres résidents; il peut, d'ailleurs, apporter à la Société un concours efficace par l'envoi de documents, d'études ou de renseignements concernant les Colonies et la Marine marchande.

Les personnes qui désireraient faire partie de la Société, et qui n'en connaîtraient personnellement aucun Membre pourront s'adresser à M. le Secrétaire général, 18, rue Daunou, à Paris. Elles devront transmettre, avec leur demande, les renseignements propres à la faire accueillir et l'engagement de satisfaire aux conditions pécuniaires de l'admission.

REUNIONS. — La Société se réunit en assemblées ordinaires le premier lundi de chaque mois à huit heures et demie du soir; en comité d'études, tous les autres lundis, à la même heure, excepté du 15 juillet au 15 octobre.

Le bureau est ouvert tous les jours de dix heures à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

TRAVAUX. — Les études destinées à l'impression doivent être écrites sur le recto du papier seulement. MM. les auteurs devront toujours indiquer s'ils désirent oui ou non que leur nom soit publié.

COTISATION. — Les personnes dont les cotisations sont en retard sont priées d'en faire parvenir immédiatement le montant au siège social, 18, rue Daunou.

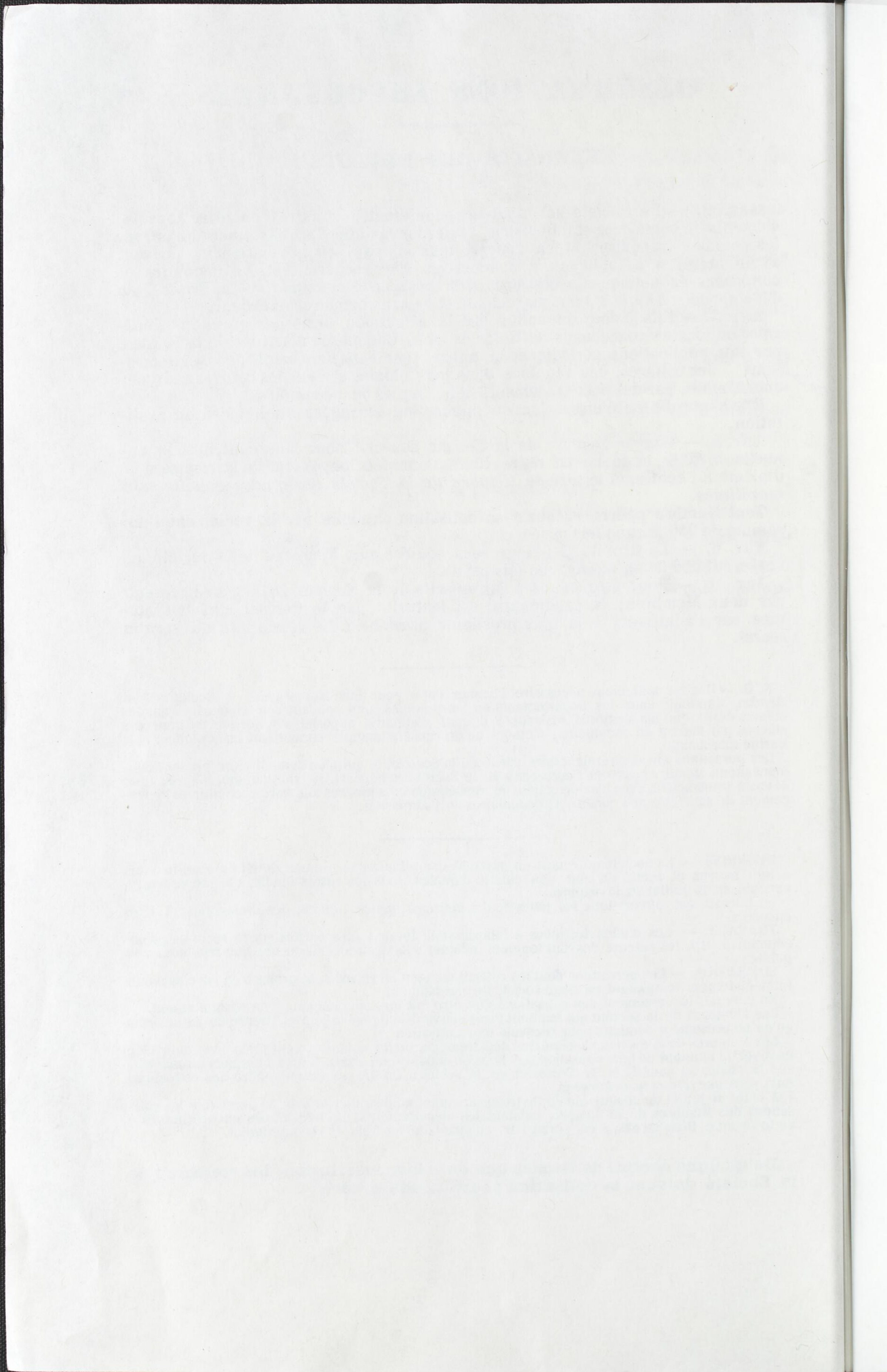
En général, le versement des cotisations doit être fait au commencement de chaque année.

Les Membres de la Société qui habitent Paris peuvent indiquer le jour et l'heure où ils désirent qu'on se présente à domicile pour recevoir leur cotisation.

Les Membres de la Société, habitant les départements ou les colonies, sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation par bons ou chèques sur Paris, lettres chargées ou mandats sur la poste, au nom de M. le Trésorier de la Société. On ne saurait répondre des cotisations envoyées par lettres non chargées.

A la fin de juillet de chaque année, le trésorier remet au banquier le soin de percevoir les cotisations des Membres de la Société, habitant les départements, qui ne sont pas encore libérés à cette époque. Dans ce cas, il est perçu 1 fr. en plus pour les frais de recouvrement.

De quelque époque de l'année que date leur inscription, les membres de la Société doivent la cotisation pour l'année entière.



1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

BNQ



VERSAILLES
IMPRIMERIE CERF ET FILS
59, RUE DUPLESSIS